



Habilitation Electrique B2 QCM

Free Practice Test — 30 Real Exam-Style Questions

with full answer key & explanations

**Unlock the full bank of 500 questions
+ unlimited timed mock exams + mistake book**

Practice on the web: <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99 / week · \$6.99 / month · cancel anytime

What you unlock: all 500 questions • unlimited timed mock exams • mistake book • instant explanations

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



Practice Questions

Try all 30 first, then check the answer key at the back.

Want the other 470+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

1. Quelle est la conduite à tenir en cas d'incendie dans un local électrique sous tension ?

- A. Utiliser immédiatement de l'eau pour éteindre le feu, la protection différentielle garantissant la sécurité
- B. Couper l'alimentation électrique en premier, puis utiliser un extincteur adapté (CO2 ou poudre) ; ne jamais utiliser d'eau sur des équipements sous tension
- C. Utiliser un extincteur à mousse car c'est le plus efficace sur les installations électriques
- D. Évacuer et appeler les secours sans tenter d'éteindre soi-même le feu

2. Lors de la formation à l'habilitation électrique, quel aspect pratique est indispensable ?

- A. La résolution de problèmes mathématiques électriques
- B. La lecture complète de la norme NF C 18-510
- C. La visite d'une centrale électrique
- D. Les exercices pratiques (utilisation des EPI, réalisation de VAT, balisage, gestes de premiers secours) en complément de la théorie

3. Quelles sont les conditions dans lesquelles le B2 peut réaliser seul la consignation (en cumulant les fonctions de BC et B2) ?

- A. C'est toujours interdit ; un BC et un B2 différents sont obligatoires selon NF C 18-510
- B. Il peut cumuler les deux fonctions uniquement si l'installation est en TBT
- C. Il peut cumuler les deux fonctions si l'employeur y a explicitement consenti dans la procédure interne
- D. Il peut cumuler les deux fonctions (BC+B2) s'il possède les deux habilitations (B2 et BC) et que l'employeur ou l'exploitant lui a accordé cette latitude ; cela est possible pour des travaux simples en BT sur des installations de faible étendue

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



4. Quelle est la procédure de première urgence si un travailleur est victime d'un arrêt cardiorespiratoire (ACR) suite à une électrocution ?

- A. Mettre la victime en position latérale de sécurité (PLS) et appeler les secours
- B. Réaliser immédiatement un massage cardiaque externe pendant 2 minutes puis appeler
- C. Appeler les secours, surélever les jambes de la victime et surveiller sa respiration
- D. Appeler les secours (15/18/112), commencer immédiatement les compressions thoraciques (100-120/min), utiliser un défibrillateur automatique (DAE) dès qu'il est disponible

5. Quelle est la séquence correcte des 4 étapes de consignation selon NF C 18-510 ?

- A. VAT → Séparation → Condamnation → MALT/CCT
- B. Condamnation → Séparation → Identification → VAT + MALT/CCT
- C. Séparation → Condamnation → Identification → VAT (+ MALT/CCT si nécessaire)
- D. Identification → Séparation → VAT → Condamnation

6. Qu'est-ce qu'un 'espace confiné' et quels risques électriques spécifiques présente-t-il ?

- A. Un espace fermé (cuve, tunnel, chambre de câbles, fosse) avec accès limité, présentant des risques aggravés : atmosphère confinée (hypoxie, gaz toxiques), humidité élevée réduisant la résistance électrique, difficultés d'évacuation en cas d'accident
- B. Un local électrique fermé à clé
- C. Une armoire électrique de grande taille
- D. Un local technique avec peu de ventilation

Want the other 470+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

7. Quel est le rôle du 'chargé d'exploitation' dans le cadre des opérations sur les ouvrages électriques ?

- A. Il réalise les travaux électriques
- B. Il est responsable de l'exploitation de l'ouvrage électrique (mise en service, arrêt, surveillance) et autorise ou refuse les interventions et travaux sur son ouvrage
- C. Il forme les opérateurs habilités
- D. Il délivre les habilitations électriques



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



8. Dans quel cas l'habilitation doit-elle être renouvelée avant son terme normal ?

- A. En cas de changement de poste, d'absence prolongée, d'accident électrique ou de modification de la réglementation
- B. Uniquement en cas d'accident du travail avec tiers
- C. Uniquement si le travailleur change d'employeur
- D. Uniquement en cas de mise à jour de la norme NF C 18-510

9. Qu'est-ce que la 'prise de terre' d'une installation électrique ?

- A. Le câble vert-jaune visible dans un tableau électrique
- B. Le disjoncteur de protection différentielle 30 mA
- C. Une électrode (piquet, fond de fouille, anneau de terre) enterrée dans le sol, assurant une liaison électrique entre les masses métalliques de l'installation et la terre pour permettre l'écoulement des courants de défaut
- D. L'ensemble des liaisons équipotentielles entre les équipements d'un bâtiment

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play

10. Que faut-il faire avant de commencer la RCP sur une victime d'électrisation ?

- A. S'assurer que la zone est sûre (courant coupé) pour éviter de devenir soi-même victime
- B. Retirer les vêtements de la victime immédiatement
- C. Appeler le médecin du travail en premier
- D. Commencer immédiatement la RCP sans attendre

11. Les gants isolants doivent être vérifiés avant utilisation. Quelle vérification doit-on effectuer ?

- A. Vérifier la date de fabrication sur l'emballage
- B. Les tester avec un multimètre pour mesurer la résistance
- C. Les soumettre à un test d'humidité
- D. Les contrôler visuellement et les gonfler pour détecter les perforations

12. Quelle est la conduite à tenir en cas d'électrisation (victime encore en contact avec la source) ?

- A. Saisir immédiatement la victime pour la dégager le plus vite possible
- B. Appeler les secours et attendre leur arrivée sans rien faire
- C. Arroser la victime avec de l'eau pour couper le courant électrique
- D. Couper l'alimentation électrique AVANT tout contact avec la victime, puis alerter et secourir



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



Want the other 470+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

13. Qu'est-ce qu'un 'plan de masse électrique' et quelle est son utilité pour un chargé de travaux B2 ?

- A. Le plan d'évacuation des locaux en cas d'incendie
- B. Le plan du bâtiment indiquant les prises de courant
- C. Le plan des câbles enterrés sur le site
- D. Un plan ou schéma représentant les ouvrages électriques du site avec leurs liaisons, permettant au B2 d'identifier les sources d'alimentation et les zones à consigner

14. Qu'est-ce qu'un 'schéma unifilaire' et à quoi sert-il dans le cadre de l'habilitation électrique ?

- A. Un schéma représentant les chemins de câbles dans un bâtiment industriel
- B. Un schéma de principe qui représente l'architecture d'une installation électrique (sources, liaisons, protections) en utilisant un seul trait pour représenter les conducteurs, quel que soit le nombre de phases
- C. Un document réglementaire obligatoire signé par un bureau de contrôle avant mise en service
- D. Un plan de masse indiquant la position des armoires électriques dans le bâtiment

15. Qu'est-ce que la 'remise sous tension' après travaux ?

- A. L'ensemble des opérations (déconsignation) permettant de rétablir l'alimentation électrique d'un ouvrage après travaux, dans l'ordre inverse de la consignation
- B. La simple fermeture du disjoncteur principal
- C. Le test de fonctionnement de l'installation après réparation
- D. La vérification de l'installation avant sa mise en service

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play

16. Quelle est la signification du marquage CE sur un équipement électrique ?

- A. Une certification française de conformité aux normes NF
- B. Un label de qualité délivré par un organisme européen indépendant après audit
- C. Une garantie que l'équipement a été testé et approuvé par un laboratoire agréé
- D. Une déclaration du fabricant que le produit respecte les exigences essentielles des directives européennes applicables (Directive Basse Tension, CEM, etc.) ; il permet la libre circulation dans l'Espace Économique Européen



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



17. Qu'est-ce que la 'dépose de câbles' et quelles précautions spécifiques doit prendre un B2 ?

- A. Avant de déposer tout câble, identifier formellement tous les circuits concernés (avec schémas), vérifier l'absence de tension sur chaque conducteur, s'assurer que des énergies stockées (condensateurs) ne sont pas présentes, et ne couper que les câbles formellement identifiés comme hors tension
- B. Couper les câbles en commençant par le conducteur de protection, puis le neutre, puis les phases
- C. La dépose de câbles est une opération non électrique qui ne nécessite pas d'habilitation ni de précaution particulière
- D. Il suffit de vérifier que le disjoncteur correspondant est déclenché avant de commencer la dépose

18. Qu'est-ce que la 'conduite à tenir en cas d'incident' impose au chargé de travaux ?

- A. Arrêter immédiatement les travaux, sécuriser la zone, alerter le chargé de consignation et rendre compte à la hiérarchie
- B. Continuer les travaux si l'incident semble mineur et ne pas en informer la hiérarchie pour éviter les complications
- C. Procéder seul à la remise en état et reprendre les travaux sans délai
- D. Attendre la fin du poste pour signaler l'incident dans le registre

Want the other 470+ questions & full timed mock exams? Unlock at <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

19. Pourquoi le chargé de travaux B2 doit-il documenter (par écrit ou via les documents normalisés) toutes les opérations de son chantier ?

- A. Pour satisfaire aux exigences de la certification ISO 9001 de son entreprise
- B. Pour assurer la traçabilité des mesures de prévention prises, faciliter la déconsignation, disposer d'une preuve en cas d'accident ou de litige, et transmettre les informations à un éventuel remplaçant
- C. Pour alimenter la base de données statistiques de l'inspection du travail
- D. Pour facturer correctement les travaux réalisés au client

20. Que désigne le 'domaine haute tension A' (HTA) ?

- A. Les tensions entre 1 000 V et 10 000 V en CA
- B. Les tensions supérieures à 1 000 V et inférieures ou égales à 50 000 V en CA
- C. Les tensions supérieures à 50 000 V
- D. Les tensions comprises entre 500 V et 1 000 V



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



21. Qu'est-ce que le 'bruit de fond' ou 'tension parasite' sur une installation consignée ?

- A. La consommation en veille des appareils
- B. Le bruit mécanique des transformateurs
- C. Un courant résiduel de 50 Hz sur le tableau
- D. Des tensions ou courants de faible valeur apparaissant sur une installation consignée, dues à des couplages capacitifs/inductifs ou des sources de perturbations voisines, pouvant être mesurés mais ne présentant généralement pas de danger si la MALT est en place

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play

22. Qu'est-ce qu'une 'consignation partagée' ou 'consignation à plusieurs cadenas' ?

- A. Une consignation réalisée par plusieurs chargés de consignation
- B. Une consignation où le cadenas est partagé entre le B2 et le BC
- C. Un dispositif permettant à chaque intervenant (ou chaque équipe) de poser son propre cadenas sur le même organe de séparation, garantissant qu'aucun ne peut être ré-enclenché tant qu'un cadenas est présent
- D. Une consignation effectuée simultanément sur plusieurs ouvrages

23. Comment déterminer si une opération nécessite une habilitation B1 ou B2 ?

- A. B1 pour les exécutants qui réalisent les opérations sous direction ; B2 pour les personnes qui dirigent et organisent les travaux, font la liaison avec le chargé de consignation et sont responsables de la sécurité de l'équipe
- B. B1 pour les travaux en BT jusqu'à 230 V ; B2 pour les travaux en BT jusqu'à 1000 V
- C. B1 pour les travaux dans les locaux résidentiels ; B2 pour les travaux en milieu industriel
- D. B1 pour les travaux de moins de 2 heures ; B2 pour les travaux de plus longue durée nécessitant une équipe

24. Qu'est-ce que la 'signalisation de sécurité' obligatoire à l'entrée d'un local électrique ?

- A. La liste des personnes habilitées autorisées à entrer, affichée sur la porte
- B. Un panneau indiquant la tension maximale de l'installation dans le local
- C. Le pictogramme de danger électrique (éclair dans triangle jaune) et tout panneau d'interdiction ou d'avertissement approprié (interdiction d'entrée aux non-habilités, port d'EPI obligatoire, etc.)
- D. Un panneau d'information sur la procédure de consignation applicable à l'installation du local

Want the other 470+ questions & full timed mock exams? Unlock at <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



25. Qu'est-ce que le 'couplage électrostatique' et dans quels travaux peut-il représenter un risque ?

- A. Un phénomène propre aux installations triphasées déséquilibrées, sans danger pour les travailleurs BT
- B. La transmission d'énergie sans fil entre deux conducteurs ; phénomène théorique sans implication pratique en BT
- C. Un phénomène lié aux arcs électriques lors de la coupure de forts courants inductifs
- D. Un phénomène par lequel une tension peut apparaître sur un conducteur hors tension situé à proximité d'un conducteur sous tension (capacité entre conducteurs) ; particulièrement présent sur les câbles longs parallèles à des lignes sous tension

26. Quelle est la durée de validité maximale recommandée d'une habilitation électrique ?

- A. 1 an
- B. 2 ans
- C. 5 ans
- D. 3 ans (recommandation INRS/UTE)

27. Quelle est la définition de la 'puissance active' dans un circuit électrique ?

- A. La puissance réellement consommée par le récepteur et convertie en travail mécanique, chaleur ou lumière, exprimée en watts (W)
- B. La puissance emmagasinée dans les condensateurs d'une installation
- C. La puissance totale apparente fournie par le réseau, exprimée en volt-ampères (VA)
- D. La puissance réactive produite par les inductances d'un réseau triphasé

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play

28. Quel type de masque ou d'écran facial est recommandé lors de travaux au voisinage de pièces sous tension avec risque d'arc électrique ?

- A. Un écran facial anti-arc homologué (ATPV ≥ 4 cal/cm² minimum selon l'énergie estimée de l'arc), solidaire d'un casque isolant
- B. Des lunettes de soleil teintées pour se protéger du flash lumineux
- C. Un masque de soudure automatique (assombrissement variable)
- D. Des lunettes de sécurité classiques anti-projection



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



29. Qu'est-ce qu'une 'vérification périodique' des installations électriques et à quelle fréquence est-elle imposée ?

- A. Un contrôle obligatoire réalisé par un organisme accrédité pour vérifier que l'installation reste conforme aux normes et en bon état ; la fréquence dépend du type d'établissement (ERP : 1 an ; industrie : selon arrêté du 26/12/2011 : 1 an pour certains établissements)
- B. Un contrôle annuel réalisé par le chef électricien de l'entreprise
- C. Un test mensuel des disjoncteurs différentiels par le responsable de maintenance
- D. Un contrôle quinquennal obligatoire pour tous les bâtiments non résidentiels

30. Quelle est la définition d'une 'pièce nue sous tension' ?

- A. Un conducteur électrique de couleur vive visible
- B. Un équipement électrique sous tension mal entretenu
- C. Une pièce conductrice faisant partie d'un circuit électrique et pouvant être touchée, qui est portée à une tension par rapport à laquelle une protection n'est pas assurée
- D. Un câble électrique dont l'isolant est vieilli



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



Answer Key & Explanations

You just practised 30 of 500. Unlock every question + timed mocks at <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

1. B — Couper l'alimentation électrique en premier, puis utiliser un extincteur adapté (CO2 ou poudre) ; ne jamais utiliser d'eau sur des équipements sous tension

En cas d'incendie électrique, la première action est de couper l'alimentation si possible. Ensuite, utiliser un extincteur CO2 (dioxyde de carbone) ou à poudre, car ils sont adaptés aux feux électriques. L'eau est formellement interdite sur des équipements sous tension (risque d'électrocution). Évacuer et appeler les secours si le feu ne peut être maîtrisé rapidement.

2. D — Les exercices pratiques (utilisation des EPI, réalisation de VAT, balisage, gestes de premiers secours) en complément de la théorie

La formation à l'habilitation doit comprendre à la fois un volet théorique (réglementation, risques, règles de sécurité) et un volet pratique (manipulation des EPI, utilisation du VAT, balisage, gestes de premiers secours). La pratique est indispensable pour consolider les compétences.

3. D — Il peut cumuler les deux fonctions (BC+B2) s'il possède les deux habilitations (B2 et BC) et que l'employeur ou l'exploitant lui a accordé cette latitude ; cela est possible pour des travaux simples en BT sur des installations de faible étendue

NF C 18-510 permet à une même personne de cumuler les fonctions de BC et de B2 si elle possède les deux habilitations. Cela est courant pour des interventions simples (une seule personne sur une petite installation BT). Dans ce cas, elle réalise complètement les 4 étapes de consignation, travaille, puis réalise la déconsignation. Pour des installations complexes ou des équipes importantes, la séparation des rôles est recommandée.

4. D — Appeler les secours (15/18/112), commencer immédiatement les compressions thoraciques (100-120/min), utiliser un défibrillateur automatique (DAE) dès qu'il est disponible

En cas d'ACR : 1) Appeler ou faire appeler les secours (15, 18 ou 112). 2) Commencer immédiatement les compressions thoraciques (30 compressions / 2 insufflations ou compressions seules si non formé). 3) Utiliser un DAE (défibrillateur) dès sa disponibilité. La chaîne de survie (appel - RCP - défibrillation) est le seul moyen d'améliorer les chances de survie d'une victime en ACR.

5. C — Séparation → Condamnation → Identification → VAT (+ MALT/CCT si nécessaire)

L'ordre obligatoire est : 1. Séparation (mise hors tension), 2. Condamnation (verrouillage + pancarte), 3. Identification (vérification physique de l'ouvrage), 4. VAT (vérification d'absence de tension) et MALT/CCT si requis. Cet ordre ne peut pas être modifié.

6. A — Un espace fermé (cuve, tunnel, chambre de câbles, fosse) avec accès limité, présentant des risques aggravés : atmosphère confinée (hypoxie, gaz toxiques), humidité élevée réduisant la résistance électrique, difficultés d'évacuation en cas d'accident

Les espaces confinés (cuves, tunnels, chambres souterraines) présentent des risques électriques aggravés par l'humidité (résistance réduite), l'impossibilité d'évacuation rapide et la présence possible de gaz. Des procédures spéciales (permit to work, détection de gaz, moyens de secours) s'imposent.



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



7. B — Il est responsable de l'exploitation de l'ouvrage électrique (mise en service, arrêt, surveillance) et autorise ou refuse les interventions et travaux sur son ouvrage

Le chargé d'exploitation est responsable de l'ouvrage en exploitation. Il autorise les travaux, peut être impliqué dans la consignation, et reprend l'ouvrage à la fin des travaux. Il est distinct du chargé de travaux.

8. A — En cas de changement de poste, d'absence prolongée, d'accident électrique ou de modification de la réglementation

L'habilitation doit être revue et potentiellement renouvelée en cas de changement de poste ou de tâches, d'absence longue, d'accident électrique ou de modification significative des règles de sécurité.

9. C — Une électrode (piquet, fond de fouille, anneau de terre) enterrée dans le sol, assurant une liaison électrique entre les masses métalliques de l'installation et la terre pour permettre l'écoulement des courants de défaut

La prise de terre est une électrode conductrice enfouie dans le sol (piquet de terre, conducteur noyé dans les fondations, anneau de terre) qui assure le raccordement électrique entre les masses métalliques de l'installation et la terre. Elle permet l'écoulement des courants de défaut et contribue à la protection des personnes contre les contacts indirects.

10. A — S'assurer que la zone est sûre (courant coupé) pour éviter de devenir soi-même victime

La priorité absolue est la sécurité du sauveteur : COUPER LE COURANT avant tout contact avec la victime. Si on touche une victime encore sous tension, on risque d'être électrisé à son tour. Ensuite seulement, appeler les secours et pratiquer la RCP si nécessaire.

11. D — Les contrôler visuellement et les gonfler pour détecter les perforations

Avant chaque utilisation, les gants isolants doivent être contrôlés visuellement (déchirures, coupures) et gonflés en repliant le manchon pour détecter toute perforation ou micro-fissure.

12. D — Couper l'alimentation électrique AVANT tout contact avec la victime, puis alerter et secourir

La première action en cas d'électrisation est TOUJOURS de couper l'alimentation (disjoncteur, sectionneur) AVANT de toucher la victime. Toucher une victime encore sous tension provoque un second accident. Ensuite : alerter les secours (15, 18 ou 112) et pratiquer les gestes de premiers secours.

13. D — Un plan ou schéma représentant les ouvrages électriques du site avec leurs liaisons, permettant au B2 d'identifier les sources d'alimentation et les zones à consigner

Le plan de masse (ou synoptique) électrique représente l'architecture des réseaux électriques du site : sources, jeux de barres, tableaux, câbles, charges. Il est indispensable au chargé de travaux pour identifier les sources à consigner et comprendre les risques résiduels.

14. B — Un schéma de principe qui représente l'architecture d'une installation électrique (sources, liaisons, protections) en utilisant un seul trait pour représenter les conducteurs, quel que soit le nombre de phases

Le schéma unifilaire est la représentation simplifiée d'une installation électrique. Chaque conducteur (même s'il y en a 3 en triphasé) est représenté par un seul trait. Il permet d'identifier les sources, les protections, les jeux de barres et les départs, et est indispensable pour planifier et réaliser une consignation correcte.

15. A — L'ensemble des opérations (déconsignation) permettant de rétablir l'alimentation électrique d'un ouvrage après travaux, dans l'ordre inverse de la consignation

La remise sous tension (déconsignation) s'effectue dans l'ordre inverse : retrait MALT & CC, retrait



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



condamnation, fermeture de l'organe de séparation. Elle n'est possible qu'après réception de l'avis de fin de travaux.

16. D — Une déclaration du fabricant que le produit respecte les exigences essentielles des directives européennes applicables (Directive Basse Tension, CEM, etc.) ; il permet la libre circulation dans l'Espace Économique Européen

Le marquage CE (Conformité Européenne) est apposé par le fabricant sous sa propre responsabilité pour déclarer que son produit est conforme aux directives européennes applicables. Pour les équipements électriques, les principales directives sont la Directive Basse Tension (DBT 2014/35/UE) et la Directive CEM (2014/30/UE). Ce n'est pas un label de qualité mais une déclaration de conformité réglementaire.

17. A — Avant de déposer tout câble, identifier formellement tous les circuits concernés (avec schémas), vérifier l'absence de tension sur chaque conducteur, s'assurer que des énergies stockées (condensateurs) ne sont pas présentes, et ne couper que les câbles formellement identifiés comme hors tension

La dépose de câbles est une opération à haut risque de confusion entre câbles identiques. Le B2 doit : identifier formellement chaque câble (schémas, repérages), vérifier l'absence de tension sur chaque conducteur avec un VAT, s'assurer que les énergies stockées sont déchargées, et travailler câble par câble avec vérification systématique. Une erreur d'identification peut conduire à couper un câble sous tension.

18. A — Arrêter immédiatement les travaux, sécuriser la zone, alerter le chargé de consignation et rendre compte à la hiérarchie

En cas d'incident (arc électrique, choc, présence inattendue de tension), le B2 doit immédiatement arrêter les travaux, évacuer et sécuriser la zone, alerter le BC et rendre compte à sa hiérarchie. Les travaux ne peuvent reprendre qu'après analyse de l'incident et levée des causes.

19. B — Pour assurer la traçabilité des mesures de prévention prises, faciliter la déconsignation, disposer d'une preuve en cas d'accident ou de litige, et transmettre les informations à un éventuel remplaçant

La documentation des opérations de chantier sert plusieurs objectifs de sécurité : elle assure la traçabilité des mesures prises, elle permet la déconsignation (l'AFT signé déclenche la déconsignation), elle constitue une preuve en cas d'accident ou de litige (attestation de consignation = preuve que le BC a consigné), et elle permet à un remplaçant éventuel de comprendre la situation du chantier.

20. B — Les tensions supérieures à 1 000 V et inférieures ou égales à 50 000 V en CA

Le domaine HTA correspond aux tensions supérieures à 1 000 V et inférieures ou égales à 50 000 V en courant alternatif. Au-delà de 50 kV, on entre dans le domaine HTB.

21. D — Des tensions ou courants de faible valeur apparaissant sur une installation consignée, dues à des couplages capacitifs/inductifs ou des sources de perturbations voisines, pouvant être mesurés mais ne présentant généralement pas de danger si la MALT est en place

Des tensions parasites peuvent apparaître sur un câble consigné (couplage inductif, charges résiduelles). Elles sont détectées lors de la VAT et ne doivent pas être confondues avec une alimentation réelle. La MALT & CC les élimine en court-circuitant les conducteurs sur la terre.

22. C — Un dispositif permettant à chaque intervenant (ou chaque équipe) de poser son propre cadenas sur le même organe de séparation, garantissant qu'aucun ne peut être ré-enclenché tant qu'un cadenas est présent



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



La consignation à plusieurs cadenas (via une plaque de cadenas multiples) permet à chaque intervenant ou équipe de poser son propre cadenas. L'organe ne peut être ré-enclenché que lorsque tous les cadenas ont été retirés, assurant la sécurité individuelle de chacun.

23. A — B1 pour les exécutants qui réalisent les opérations sous direction ; B2 pour les personnes qui dirigent et organisent les travaux, font la liaison avec le chargé de consignation et sont responsables de la sécurité de l'équipe

La distinction B1/B2 est basée sur le rôle, pas sur la tension ou la durée. B1 = exécutant qui réalise les travaux sous la direction d'un B2. B2 = chargé de travaux qui dirige l'équipe, organise la sécurité, fait l'interface avec le chargé de consignation et est responsable de la sécurité de son équipe. Une même personne peut cumuler les deux habilitations.

24. C — Le pictogramme de danger électrique (éclair dans triangle jaune) et tout panneau d'interdiction ou d'avertissement approprié (interdiction d'entrée aux non-habilités, port d'EPI obligatoire, etc.)

L'entrée d'un local électrique doit être signalée par le symbole normalisé de danger électrique (W012 : éclair dans triangle jaune, NF EN ISO 7010) et tout panneau d'interdiction ou d'obligation applicable (interdiction aux non-habilités, port de casque ou de lunettes). Cette signalisation est obligatoire pour prévenir l'entrée accidentelle de personnes non habilitées.

25. D — Un phénomène par lequel une tension peut apparaître sur un conducteur hors tension situé à proximité d'un conducteur sous tension (capacité entre conducteurs) ; particulièrement présent sur les câbles longs parallèles à des lignes sous tension

Le couplage électrostatique (ou capacitif) peut induire une tension sur des conducteurs hors tension situés dans le même chemin de câbles ou en parallèle avec des conducteurs sous tension. Sur des longueurs importantes, cette tension peut être significative et dangereuse. La MALT/CCT protège efficacement contre ce phénomène en court-circuitant toute tension induite.

26. D — 3 ans (recommandation INRS/UTE)

La norme NF C 18-510 et l'INRS recommandent de renouveler l'habilitation électrique tous les 3 ans. L'employeur reste toutefois libre de fixer une durée inférieure en fonction des activités et des évolutions réglementaires.

27. A — La puissance réellement consommée par le récepteur et convertie en travail mécanique, chaleur ou lumière, exprimée en watts (W)

La puissance active (P, en watts W) est la puissance effectivement consommée et utilisée (convertie en travail mécanique, chaleur, lumière). Elle s'oppose à la puissance réactive (Q, en VAR) qui est échangée entre le générateur et les éléments inductifs/capacitifs mais non consommée. La puissance apparente (S, en VA) combine les deux.

28. A — Un écran facial anti-arc homologué (ATPV ≥ 4 cal/cm² minimum selon l'énergie estimée de l'arc), solidaire d'un casque isolant

Pour se protéger contre un arc électrique, un écran facial anti-arc (conforme EN ISO 11612 et classé selon son énergie maximale absorbée ATPV) monté sur un casque isolant est nécessaire. Les lunettes de sécurité simples ne protègent pas contre le rayonnement thermique et les projections de métal fondu d'un arc électrique.



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



29. A — Un contrôle obligatoire réalisé par un organisme accrédité pour vérifier que l'installation reste conforme aux normes et en bon état ; la fréquence dépend du type d'établissement (ERP : 1 an ; industrie : selon arrêté du 26/12/2011 : 1 an pour certains établissements)

Les vérifications périodiques des installations électriques sont obligatoires dans les Établissements Recevant du Public (ERP - annuelle), certains établissements industriels (arrêté du 26/12/2011), et recommandées pour les autres. Elles sont réalisées par des organismes accrédités (COFRAC). Elles permettent de détecter les dégradations avant qu'elles ne causent un accident.

30. C — Une pièce conductrice faisant partie d'un circuit électrique et pouvant être touchée, qui est portée à une tension par rapport à laquelle une protection n'est pas assurée

Une pièce nue sous tension est une pièce conductrice appartenant au circuit électrique, portée à une tension potentiellement dangereuse, et accessible sans outil (non protégée par un isolant ou un obstacle). Elle constitue le risque de contact direct.



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



Ready to pass?

Unlock the full Habilitation Electrique B2 QCM bank, every explanation, and unlimited timed mock exams.

Scan to start practising

<https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

Also on iOS & Android — search your exam name on the App Store or Google Play



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frhabelectb2>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start